

produise un raisonnable motif de dégoût ou de scandale ; rien surtout qui offense directement l'honneur et la sainteté des cérémonies sacrées et qui soit indigne de la Maison de prière et de la majesté de Dieu.

Nous ne parlons pas en détail des abus qui peuvent se rencontrer à ce sujet. Aujourd'hui, Notre attention vise l'un des plus communs, des plus difficiles à déraciner et qu'on a lieu parfois de déplorer là où toute autre chose mérite le plus grand éloge pour la beauté et la somptuosité du temple, pour la splendeur et pour la soigneuse ordonnance des cérémonies, pour l'assiduité du clergé, pour la gravité et pour la piété des ministres célébrants. Nous parlons de l'abus dans les choses du chant et de la musique sacrée. Et, en effet, soit par la nature de cet art, de lui-même flottant et variable ; soit par la successive altération du goût et des habitudes au cours des temps ; soit par la funeste influence que l'art profane et théâtral exerce sur l'art sacré ; soit par le plaisir que la musique produit directement et qu'il n'est pas toujours facile de contenir dans de justes limites ; soit, enfin, par les nombreux préjugés qui, en pareilles matières, s'insinuent et ensuite demeurent tenaces, même chez des personnes autorisées et pieuses, il y a une continuelle tendance à dévier de la voie droite, fixée d'après la fin pour laquelle l'art est admis au service du culte et très clairement indiquée dans les canons ecclésiastiques, dans les Ordonnances des Conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions répétées émanées des Sacrées Congrégations romaines et des Souverains Pontifes, Nos Prédécesseurs.

A la vraie satisfaction de Notre âme, Nous avons la joie de reconnaître le grand bien, qui, pendant les dix dernières années, s'est réalisé à cet égard, aussi dans Notre auguste Ville de Rome et dans beaucoup d'églises de Notre patrie, mais, d'une façon plus particulière, chez certaines nations où des hommes excellents et très zélés pour le culte de Dieu, avec l'approbation du Saint-Siège et sous la direction des évêques, se sont réunis en de florissantes Sociétés et ont rendu un très complet honneur à la musique sacrée, dans presque toutes leurs églises et chapelles. Toutefois ce bien est encore très loin d'être commun à tous ; et si Nous consultons Notre expérience personnelle et si Nous tenons compte des plaintes très nombreuses qui de tout lieu Nous sont parvenues depuis le peu de temps qu'il a plu au Seigneur de placer Notre humble personne sur le suprême sommet du Pontificat romain, Nous croyons, sans